

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique**
Huitième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable

Bangkok, 23-26 mars 2021

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

**Relier les dimensions nationale, régionale et mondiale du
Programme de développement durable à l'horizon 2030****Observations concernant la deuxième série d'examens
nationaux volontaires en Asie et dans le Pacifique****Note du secrétariat***Résumé*

Le présent document a pour objectif de mettre en lumière la valeur ajoutée qu'apporte la deuxième série d'examens nationaux volontaires s'agissant d'appuyer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la réalisation des objectifs de développement durable. Il traite du rôle important que ces examens jouent dans le suivi de l'application du Programme 2030 et de l'établissement de liens entre les premier et deuxième examens. Afin de faciliter la transmission du savoir lors du huitième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, le présent document comprend des exemples de bonnes pratiques en ce qui concerne la deuxième série d'examens nationaux volontaires dans la région Asie-Pacifique ainsi que des informations sur les domaines dans lesquels ces examens pourraient être améliorés et un aperçu des ressources pratiques que les pays peuvent utiliser dans le cadre des préparatifs de leur deuxième examen national volontaire.

I Introduction

1. Les examens nationaux volontaires de l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030 sont la base du cadre de suivi. Le deuxième examen joue un rôle essentiel dans ce processus en ce sens qu'il est l'occasion de faire le suivi des prochaines étapes et des recommandations établies dans le premier examen et de déterminer les prochaines mesures concrètes visant à relever les grands défis de la mise en œuvre du Programme 2030 au niveau national.

2. L'objectif du présent document, établi pour le huitième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, est de mettre en lumière la valeur ajoutée qu'apporte la deuxième série d'examens nationaux volontaires s'agissant d'appuyer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la réalisation des objectifs de développement durable. Pour donner suite aux demandes d'États membres de la région Asie-Pacifique qui souhaitent avoir un appui pour l'élaboration de leur

* ESCAP/RFSD/2021/L.1.

deuxième examen national volontaire, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a analysé les rapports de pays qui ont été présentés au forum politique de haut niveau pour le développement durable pour la deuxième fois et a mené une série d'entretiens avec des responsables gouvernementaux de la région Asie-Pacifique ayant participé aux premier et deuxième examens nationaux volontaires. En novembre 2020, elle a lancé un outil d'orientation sur l'élaboration de la deuxième série d'examen nationaux volontaires¹ qui fournit des exemples de meilleures pratiques et des propositions concrètes et sert de base au présent document.

3. L'un des principaux objectifs du deuxième examen national volontaire est de faire le point sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable depuis le premier examen. Contrairement au premier examen, qui fournit une base de référence pour évaluer les progrès d'un pays en ce qui concerne les objectifs, le deuxième vise à fournir une évaluation plus complète de ce que le pays a accompli. Il permet d'analyser les activités mises en place pour donner suite aux conclusions du premier examen et déterminer l'impact du premier rapport. Le deuxième examen n'ayant pas vocation à être un rapport indépendant mais plutôt une analyse de la suite donnée au premier examen, il est essentiel qu'il tienne compte des facteurs qui ont entraîné des changements depuis le premier examen. Il importe que le second examen comprenne une analyse des raisons pour lesquelles les progrès ont pu être lents et s'efforce de recenser les améliorations qui sont le résultat de politiques ou d'interventions afin de déterminer pourquoi et comment les succès ont été obtenus.

4. La deuxième série d'examen nationaux volontaires devrait rendre compte de l'impact des examens nationaux volontaires précédents sur la mise en œuvre du Programme 2030. Lorsqu'un grand nombre de pays ont produit leur premier examen national volontaire, il y avait peu de données disponibles sur tous les objectifs de développement durable et de nombreux pays n'avaient pas encore produit d'indicateurs intégrés. Pour la deuxième série, la disponibilité et la qualité des données devraient s'être améliorées et les systèmes statistiques nationaux ont été renforcés. Les pays sont désormais mieux à même de fournir une analyse plus détaillée des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs.

5. Le deuxième examen national volontaire apporte également une valeur ajoutée en ce sens qu'il permet aux pays de démontrer qu'ils restent résolus à atteindre les objectifs de développement durable et le Programme 2030. Son cadre permet d'élargir le dialogue et le débat sur les objectifs et d'encourager un engagement plus complet des parties prenantes. Il faut pour cela engager davantage les groupes marginalisés et un groupe plus large d'acteurs tout au long de l'examen.

6. L'élaboration du rapport du deuxième examen national volontaire peut aussi être l'occasion de réévaluer les mécanismes ou les aménagements institutionnels de suivi de la réalisation des objectifs de développement durable et leur conformité avec les processus politiques nationaux. Depuis le premier examen, un plus grand nombre de pays ont une meilleure compréhension des fonctions politiques, techniques et de coordination du processus d'examen national volontaire, ce qui leur permet d'utiliser le deuxième examen pour ajuster ou réaligner les mécanismes institutionnels par rapport aux objectifs.

¹ Voir <https://www.unescap.org/resources/practical-guidance-tool-2nd-vnrs>.

II. Point sur le deuxième examen national volontaire des pays de la région Asie-Pacifique

7. L'analyse du deuxième examen national volontaire de plusieurs pays de la région Asie-Pacifique a révélé des changements importants par rapport au premier examen. Elle s'est appuyée sur des travaux documentaires et des entretiens avec les représentant(e)s des pays qui ont présenté leur deuxième examen lors du forum politique de haut niveau pour le développement durable en 2020 (Bangladesh, Géorgie, Inde, Népal et Samoa) et en 2019 (Indonésie, Philippines et Turquie). L'analyse des entretiens avec les représentant(e)s des pays qui ont déjà présenté leur deuxième examen national volontaire souligne que de nombreux pays de la région Asie-Pacifique ont surmonté plusieurs difficultés de taille rencontrées lors du déroulement du premier examen national volontaire. De nombreux pays ont pu renforcer l'engagement des parties prenantes, intégrer efficacement l'examen national volontaire dans les dispositifs nationaux et améliorer les mécanismes institutionnels. Toutefois, en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), plusieurs pays ont dû faire face à de nouveaux obstacles et faire participer les parties prenantes en ligne (voir section III).

A. Une autre façon de communiquer l'information

8. L'analyse des rapports existants des pays de la région montre que ceux du deuxième examen sont sensiblement différents en termes de structure, de volume et de contenu. Les rapports du deuxième examen sont généralement plus complets et plus détaillés et – alors que les rapports du premier examen mettent davantage l'accent sur les dispositions institutionnelles –, ils insistent plus sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable et des cibles y relatives (compte tenu de la mise en œuvre avancée des objectifs). Les rapports sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs étaient beaucoup plus complets et exhaustifs que lors du premier examen et comprenaient des analyses des tendances et des difficultés, des prochaines mesures plus précises et des exemples de meilleures pratiques.

9. Pour établir un lien entre le premier et le deuxième examen national volontaire, il importe de commencer par faire le suivi de la mise en œuvre des recommandations et des prochaines étapes établies dans le premier examen. Ce point est essentiel pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable. Les résultats d'une synthèse réalisée en 2019 ont révélé que, bien que de nombreux pays aient défini les prochaines étapes ou des recommandations lors du premier examen, peu de rapports comportaient des mesures de suivi précises. À des degrés divers, la deuxième série d'examen a pris en compte les retours d'expérience et les domaines dans lesquels des progrès ont été réalisés depuis le premier examen. Ces résultats ont également été pris en compte dans la deuxième série d'examen nationaux volontaires qui a été menée en 2020. Le rapport de synthèse de 2020 sur l'examen national volontaire à l'échelle mondiale a montré que la moitié des pays effectuant leur deuxième examen national volontaire n'ont mentionné leur premier examen qu'indirectement ou très brièvement. Or, il est évident qu'il est essentiel de relier les deux. Les pays pourraient rendre compte des prochaines activités de différentes manières, par exemple en incluant une feuille de route qui définisse les principales activités et les prochaines étapes entre les périodes considérées ou un chapitre spécial sur les enseignements tirés et les prochaines étapes d'un examen national volontaire à l'autre.

B. Actualiser les mécanismes institutionnels et renforcer la cohérence des politiques

10. Avant d'élaborer leur premier examen national volontaire, de nombreux pays ont créé un comité ou une commission permanente sur les objectifs de développement durable au sein d'un ministère donné pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs. Dans les examens nationaux volontaires de 2019, 50 % des pays considérés ont indiqué qu'ils avaient mis en place un comité chargé des objectifs de développement durable à l'échelon national, un comité du développement durable ou une modalité équivalente². Lors du premier examen, bon nombre de ces comités ou mécanismes étaient en phase de mise en place et plusieurs pays devaient encore déterminer les institutions clefs avec lesquelles collaborer et les ministères qui devraient prendre la direction des opérations. La tâche consistant à évaluer si ces mécanismes institutionnels soutiennent la réalisation des objectifs est une étape importante dans l'élaboration du deuxième examen. Toutefois, les résultats d'une synthèse mondiale présentée en 2020 ont souligné que très peu d'examen nationaux volontaires fournissaient des informations sur l'effet réel que leurs dispositions institutionnelles avaient sur les politiques générales et la réalisation des objectifs. Il est donc recommandé qu'au moment de mettre au point un deuxième examen, les pays fassent une auto-évaluation et recueillent des observations quant à l'efficacité de leurs dispositions institutionnelles pendant la durée du premier examen, ce qui peut entraîner des changements dans les structures institutionnelles et actualiser certains processus. En évaluant les mécanismes institutionnels et en veillant à ce qu'ils soient adaptés aux besoins, les pays s'assurent qu'à l'avenir leurs dispositions institutionnelles ont toutes les chances d'appuyer une action accélérée pour la mise en œuvre du Programme 2030.

11. L'élaboration du deuxième examen national volontaire peut aussi être l'occasion d'actualiser les mécanismes institutionnels au sens large afin de procéder au suivi de la réalisation des objectifs de développement durable et à l'évaluation de leur conformité avec les processus politiques nationaux, ce qui peut jouer un rôle crucial en créant un cadre institutionnel plus efficace, en améliorant l'adhésion politique et en favorisant une large participation de la société pour accélérer les progrès en vue d'atteindre les objectifs. Ce processus peut également contribuer de manière importante à assurer un niveau adéquat de cohérence des politiques et des liens avec les priorités et les plans nationaux.

12. Au Bangladesh, les ministères compétents (y compris au niveau des divisions) ont été directement impliqués dans le processus du second examen national volontaire. Chaque ministère ou division s'est vu attribuer un rôle de direction, de codirection ou de participation pour chaque objectif de développement durable. Les ministères concernés ont ensuite été chargés de collecter des données, de tenir des consultations et d'élaborer des rapports d'avancement sur leur objectif afin d'alimenter l'examen national volontaire. À partir du modèle et du format qui leur ont été communiqués, ils ont dû fournir des informations sur les meilleures pratiques, les idées novatrices, les partenariats et les progrès réalisés afin de ne laisser personne de côté. Chaque ministère a été invité à fournir des données et à travailler en étroite collaboration avec la société civile et le secteur privé. Bien que ce processus ait été couronné de succès, les ministères ont eu besoin de beaucoup de soutien. Il était essentiel de bien gérer le temps pour s'assurer que tous les rapports d'étape puissent être examinés et intégrés dans l'examen national volontaire.

² Aussi appelés commissions, comités directeurs, équipes spéciales ou groupes de travail.

13. Au Samoa, le deuxième examen national volontaire s'est entièrement inspiré des processus mis en place lors du premier examen. Ils ont délibérément mis cet examen réalisé en 2020 en concordance avec l'examen de la stratégie nationale de développement, qui avait également lieu la même année. L'équipe spéciale chargée des objectifs de développement durable a utilisé les processus nationaux de traitement des données qui ont été créés pour la stratégie nationale de développement et améliorés au fil du temps. S'appuyant sur les enseignements tirés du premier examen, l'équipe spéciale a intégré l'examen national volontaire directement dans les processus nationaux et utilisé les rapports d'examen sectoriels annuels déjà prévus. Le fait de relier le deuxième examen national volontaire aux examens de la stratégie nationale de développement a permis au public de s'associer plus facilement au processus et d'en voir la pertinence. Les enseignements tirés du premier examen national volontaire ont mis en évidence qu'il importait d'utiliser les données et les analyses issues des examens sectoriels thématiques existants et d'intégrer les responsables sectoriels dans l'équipe spéciale chargée des objectifs.

C. Renforcer la participation des parties prenantes

14. La mobilisation des parties prenantes est cruciale. De nombreux pays ayant fait état de difficultés dans ce domaine lors d'un premier examen national volontaire, ils chercheront à la renforcer dans le deuxième examen qui sera donc l'occasion de faire le point et de recueillir l'avis des différentes parties concernées, internes ou externes, sur la façon dont leur participation s'est déroulée la première fois. Le deuxième examen national volontaire peut être utilisé pour essayer d'appliquer ces observations et ces retours d'expérience dans la pratique et favoriser la participation effective et en temps voulu des parties prenantes. La deuxième fois, les pays apprennent quelles sont les principales institutions – à l'intérieur et à l'extérieur du gouvernement – avec lesquelles s'engager, et quel type de stratégie de sensibilisation est nécessaire pour promouvoir une réelle participation des groupes marginalisés au processus d'examen national volontaire. Il convient de solliciter des commentaires spontanés de la part des différentes parties prenantes sur la manière dont s'est déroulée leur participation la première fois.

15. Des entretiens avec les représentant(e)s de pays ayant mené le premier et deuxième examens nationaux volontaires et une synthèse des rapports issus de ces examens révèlent qu'au moment d'engager les parties prenantes dans le processus, de nombreux pays ont rencontré les mêmes types de difficultés en ce qui concerne : la gestion des attentes de la société civile ; la planification adéquate de la traduction des documents dans les langues locales ; l'obtention d'une participation suffisante au niveau infranational et des groupes marginalisés ; l'équilibrage de l'engagement formel et informel à différents niveaux de gouvernement, et le manque de temps pour organiser des activités complètes de mobilisation des parties prenantes. Pour résoudre ces problèmes, il peut être nécessaire de définir avec soin la portée de cette mobilisation afin que les initiatives soient effectives. Il faut pour cela dresser une liste détaillée des parties prenantes et élaborer un plan de mobilisation. Pour s'assurer que les divers groupes puissent fournir des commentaires utiles sur les projets d'examen national volontaire, il est important que les pays envisagent de faire traduire ces projets ainsi que les documents de consultation dans les langues locales. La mobilisation des parties prenantes implique également de communiquer et de collaborer avec différents niveaux et parties du gouvernement. Engager le dialogue avec tous les niveaux de l'État, notamment avec les administrations infranationales dès le début du deuxième examen national volontaire, permettra de s'assurer que les recommandations et les prochaines étapes tiennent compte des politiques et sont réalisables. Il est

également important que les pays participent par l'intermédiaire de responsables techniques et politiques au sein d'un ministère à différents niveaux. Il existe souvent un coordonnateur principal pour les objectifs de développement durable ou pour l'examen national volontaire dans chaque ministère sectoriel. Toutefois, afin de garantir une large adhésion et une large contribution, il est utile de veiller à la participation active du personnel des ministères sectoriels à différents niveaux et secteurs et de les consulter.

16. Le deuxième examen national volontaire est l'occasion d'élargir et d'approfondir la mobilisation des parties prenantes afin qu'un groupe diversifié de personnes, notamment celles qui sont vulnérables ou marginalisées, puisse participer. Une partie importante du processus de planification consiste à évaluer dans quelle mesure le premier examen a associé toutes les parties prenantes. Il est utile de réfléchir à la manière dont la mobilisation des parties prenantes s'est déroulée la première fois et de déterminer si celles-ci ont trouvé que le processus était ouvert à tous. Il est également important de savoir si les équipes chargées de l'examen national volontaire ont eu des retours d'information utiles sur la qualité du processus relatif aux parties prenantes lors du premier examen, et si les parties prenantes ont eu le sentiment d'être impliquées et que leurs observations ont été intégrées dans le rapport. L'instauration de la confiance, du dialogue et du débat d'idées entre la société civile, les autres parties prenantes et l'État peut constituer une partie importante de l'examen national volontaire. Cela peut être particulièrement le cas si les consultations ne se sont pas bien déroulées la première fois et qu'il faudra du temps pour rétablir la confiance autour du processus d'examen national volontaire.

17. Il est important que la mobilisation des parties prenantes ne soit pas considérée uniquement comme un événement ou une activité isolés, mais plutôt comme un processus continu facilité par des initiatives de communication claires et un plan d'engagement des parties prenantes. Pour le premier examen national volontaire, de nombreux pays ont considéré cet aspect comme une phase distincte du processus (avec quelques grandes consultations). Toutefois, afin de garantir que les parties prenantes participent à tous les stades de l'examen national volontaire, la mobilisation et la communication devraient faire partie intégrante de chaque phase plutôt que de constituer une phase distincte. Les différents processus et activités d'engagement des parties prenantes ont des objectifs, des champs de responsabilité et une portée variés. Les niveaux de participation attendus des acteurs concernés diffèrent. Il est utile que les pays qui prévoient un deuxième examen national volontaire examinent l'objectif de la mobilisation des parties prenantes lors du premier examen. Les divers aspects et étapes de l'engagement des parties prenantes peuvent avoir eu des objectifs différents (examiner les projets de rapports d'examen, participer à un atelier sur l'égalité des sexes ou commenter un plan de mobilisation des parties prenantes). Il est probable que plus les pays impliqueront les parties intéressées, collaboreront avec elles et les responsabiliseront, plus la confiance se construira et cela générera davantage d'énergie, d'engagement et de partenariats pour le Programme 2030. Un deuxième examen national volontaire est une excellente occasion de renforcer et d'affiner les processus et initiatives établis lors du premier examen national volontaire afin de créer un plan complet d'engagement et de communication avec les parties prenantes.

18. En Inde, à la suite du premier examen national volontaire, des comités permanents et des sous-groupes d'organisations de la société civile ont été créés pour faciliter les partenariats entre la société civile, le gouvernement et d'autres parties prenantes, et améliorer les rapports sur les objectifs de

développement durable. Cela a permis d'améliorer la coordination et la coopération entre les services gouvernementaux, les organisations de la société civile et les organismes des Nations Unies chargés du deuxième examen national volontaire. Toutefois, il a été estimé qu'il ne suffisait pas de faire participer la société civile dans les comités permanents, il fallait aussi tenir des consultations spéciales avec les groupes vulnérables. En conséquence, des sous-groupes spéciaux pour l'examen national volontaire ont également été mis en place. On s'est également rendu compte qu'il fallait créer une structure permanente qui permettrait des consultations régulières avec ces groupes, car les événements isolés n'étaient pas aussi efficaces. Les réunions des sous-groupes permanents sont donc devenues des événements réguliers afin d'assurer une participation continue pour tous. L'engagement des parties prenantes peut être davantage institutionnalisé en veillant à ce que ces sous-groupes participent pleinement et en permanence au processus relatif aux objectifs de développement durable et aux futurs examens nationaux volontaires. Les réunions des sous-groupes pourraient être un outil puissant pour faciliter une véritable collaboration et recueillir des contributions et des observations pour l'examen national volontaire.

19. En Géorgie, plusieurs changements ont été apportés au processus d'engagement et d'approbation des parties prenantes afin de lutter contre la pandémie de COVID-19. En raison des exigences de distanciation physique, le Gouvernement géorgien a transféré en ligne un grand nombre de consultations. Le projet d'examen national volontaire a été partagé sur le site Web des objectifs de développement durable et des soumissions écrites et des commentaires ont été demandés. Les projets de rapport d'examen national volontaire ont également été partagés par voie électronique avec les quatre groupes de travail thématiques. La Géorgie a appliqué une nouvelle procédure de vote en ligne pour l'adoption des décisions au Conseil interinstitutions des objectifs de développement durable. La nouvelle procédure a permis au Conseil de continuer à prendre des décisions et d'éviter les retards même lorsque les membres du Conseil ne pouvaient pas se réunir en personne en raison des exigences de distanciation physique. Elle a également permis d'assurer une participation en toute sécurité et de créer un environnement décisionnel ouvert à tous. Le Conseil a examiné et approuvé le projet final de rapport par voie électronique.

D. Suivi des trajectoires depuis le premier examen national volontaire : le rôle de la collecte de données

20. La collecte et l'analyse de données ventilées de haute qualité sont essentielles pour évaluer les progrès et suivre le chemin parcouru par un pays entre le premier et le deuxième examen national volontaire et vers la mise en œuvre du Programme 2030. En outre, des données fiables sont essentielles pour déterminer quelles interventions fondées sur des données factuelles sont nécessaires pour remédier aux principaux blocages qui entravent la mise en œuvre. Le manque de données et l'absence de données ventilées sont deux des principaux défis rencontrés par les pays lors du premier examen national volontaire. Depuis l'achèvement de leur premier examen national volontaire, de nombreux pays ont mis en œuvre une série de mesures visant à accroître la disponibilité et la qualité des données et à renforcer les systèmes statistiques nationaux. Les gouvernements reconnaissent que la collecte de données ventilées de meilleure qualité et en plus grande quantité est directement liée à la réalisation des objectifs de développement durable et à l'impératif de ne laisser personne de côté. En outre, le second examen national volontaire pourrait jouer un rôle important en incitant les parties prenantes à mieux comprendre ce que les données révèlent réellement. Ces examens pourraient

être l'occasion de soutenir les parties prenantes dans leurs activités visant à étudier des données et à mieux comprendre où en est le pays, à révéler les histoires qui se cachent derrière les données et à sensibiliser aux progrès accomplis dans la réalisation des objectifs.

21. L'évaluation des améliorations apportées à la collecte des données et la cartographie de la disponibilité des données officielles sont des étapes importantes du deuxième examen national volontaire. Elles aideront les pays à évaluer les données dont ils disposent et à détecter d'autres sources de données qu'ils pourraient vouloir explorer pour combler les lacunes les plus importantes. Cela permettra de recenser les possibilités de mettre en œuvre des formes plus avancées et innovantes de compilation de données, telles que l'intégration de données statistiques et géospatiales. Cependant, en augmentant la quantité de données, on n'aborde qu'une partie du problème. Une leçon importante tirée des premiers examens nationaux volontaires est que l'obtention, la collecte et le partage des données constituent également un défi. L'organisme national de statistique est souvent l'organisme central chargé de produire des statistiques officielles et coordonne la production et la collecte des données dans l'ensemble du système statistique national. Cependant, les ministères compétents jouent également un rôle important dans la collecte, l'organisation et le partage des données. Il est essentiel d'améliorer la coordination des données en impliquant dès le départ l'organisme national de statistique dans l'équipe chargée de l'examen national volontaire afin d'encourager les ministères sectoriels, les organismes publics et les autres institutions à partager les données pour l'examen national volontaire et d'autres besoins nationaux et mondiaux en matière d'établissement de rapports.

III. Leçons tirées du deuxième examen national volontaire pendant la pandémie de maladie à coronavirus : distanciation physique et participation en ligne

22. La pandémie de COVID-19 a entraîné une utilisation accrue des outils de consultation et de rédaction en ligne et l'adoption de mesures de distanciation physique et cette tendance risque de se maintenir dans un avenir prévisible. Cela signifie que le processus des deuxième et troisième examens nationaux volontaires se dérouleront en ligne, alors que par le passé les pays auraient eu recours à des échanges en face à face. La participation en ligne peut être un moyen très économique et rapide de dialoguer avec des groupes géographiquement dispersés. Toutefois, sur une question litigieuse ou qui présente un grand intérêt pour les parties prenantes, cette solution ne fonctionne pas toujours bien. Il peut s'avérer nécessaire de prendre le temps d'établir la confiance entre les parties prenantes et d'engager des discussions en face à face dans un premier temps. Si elle est bien conçue, la participation en ligne peut néanmoins être utile pour obtenir des réactions et des contributions de manière plus structurée que lors d'un débat en personne (au moyen d'enquêtes et de formulaires de commentaires). Il est important de reconnaître que la participation en ligne peut également nécessiter un investissement institutionnel dans la facilitation et la gestion des connaissances spécialisées, ce qui peut prendre du temps à mettre en place. Toutefois, il faudrait au moins créer un espace en ligne consacré au deuxième examen national volontaire où les parties prenantes pourraient trouver des informations sur le processus et les points d'entrée pour participer, identifier les institutions et les personnes à contacter et soumettre des contributions, si elles y sont invitées. Avec une planification minutieuse et des ressources adéquates, la participation en ligne au deuxième examen national volontaire peut aider à surmonter plusieurs difficultés rencontrées lors du premier examen.

23. De plus en plus de personnes dans le monde ont aujourd'hui accès à un smartphone, mais il est important de reconnaître que la participation en ligne constitue encore un défi pour les pays ou les communautés où l'utilisation d'Internet est peu développée ou son coût prohibitif. Cela peut dissuader les pays d'organiser des consultations en ligne et empêcher certains groupes de la société de participer. Une bonne stratégie consiste à mener des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités des communautés locales en collaboration avec des partenaires de la société civile, en particulier parmi les populations où le niveau de pénétration d'Internet, la culture numérique ou l'intérêt pour ses techniques sont faibles. En outre, l'apport d'une aide aux centres communautaires afin de donner au public accès à des tablettes, des ordinateurs et des points de recharge peut être essentiel pour améliorer l'utilisation des forums en ligne, des enquêtes et des manifestations en direct. En veillant à ce que les sites Web et les forums de discussion soient accessibles et en organisant des formations spéciales pour les personnes handicapées et d'autres groupes vulnérables, il est possible de surmonter les obstacles.

24. Il importe également de réfléchir à la manière de résoudre les problèmes qui empêchent la participation en ligne d'augmenter en ce qui concerne le second examen national volontaire. Les stratégies pourraient porter sur la manière de gérer et de modérer un grand nombre de réactions en ligne et de se préparer à des réactions négatives en ligne et de les gérer. Dans le cadre de cette démarche, une personne pourrait être chargée de modérer tous les forums en ligne et les sections de commentaires et de mettre au point un code de conduite clair comprenant des lignes directrices pour que les observations puissent être communiquées librement et en toute sécurité. Il est important d'anticiper et de prévoir certaines réactions critiques ou négatives et de préparer des orientations pour l'équipe d'experts chargée de l'examen national volontaire qui comprennent des exemples de réponses à certains types de réactions (constructives, de nature politique ou nuisible). La participation en ligne se fait sur un large éventail de sujets, du plus simple au plus compliqué et au plus élaboré. Le choix des plateformes en ligne (médias sociaux, forums en ligne, streaming en direct) à utiliser dépend de l'objectif de la participation en ligne, de la capacité institutionnelle et du niveau d'intérêt des parties prenantes. Pour ce faire, il peut être nécessaire d'examiner quel type de retour d'information et d'engagement en ligne est le plus approprié et quel type de distanciation physique peut être nécessaire pour mener des consultations en toute sécurité. En outre, il est essentiel de déterminer dans quelle langue les outils en ligne seront disponibles et de veiller à ce qu'il y ait suffisamment de temps et de ressources pour faire la traduction et la synthèse des données en ligne.

IV. Conclusions et recommandations

25. Le deuxième examen national volontaire, s'il est conçu efficacement, peut jouer un rôle fondamental dans l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme 2030 et la réalisation des objectifs de développement durable, recenser les problèmes et les obstacles, et formuler des recommandations précises visant à accélérer les progrès à tous les niveaux. Le deuxième examen national volontaire a donc le potentiel de fournir une analyse beaucoup plus approfondie des causes profondes des difficultés et de suivre les progrès, les revers et les succès depuis le premier examen national volontaire.

26. Le secrétariat a élaboré un outil d'orientation pratique comprenant des conseils et des outils de planification pour aider les pays à réaliser leur deuxième examen national volontaire. Cet outil devrait aider les pays à mettre à profit les enseignements tirés du premier examen et les aider à relier le

premier et le deuxième examen national volontaire, assurant ainsi la continuité entre les rapports. Les États membres souhaiteront peut-être utiliser cet outil qui contient des conseils pratiques sur la manière de faire en sorte que le deuxième examen s'appuie sur le premier examen (démarche, contenu et impact).

27. Comme le deuxième examen national volontaire devrait être abordé de manière à élargir le dialogue et le débat sur les objectifs de développement durable et à encourager un engagement plus complet des parties prenantes et la sensibilisation des groupes marginalisés tout au long du processus, les États membres souhaiteront peut-être envisager d'évaluer le caractère inclusif et l'efficacité du processus d'engagement des parties prenantes lors du premier examen national volontaire.

28. Les États membres souhaiteront peut-être également envisager de profiter du deuxième examen national volontaire pour renforcer les mécanismes institutionnels de suivi de la mise en œuvre du Programme 2030 et des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de développement durable.
